

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Décision du 23 octobre 2019

relative à l'approbation des guides thématiques élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018

NOR : TREP1928298S

(Texte non paru au journal officiel)

Public : *tous publics utilisateurs d'installations domestiques fonctionnant au gaz, installateurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants d'appareils à gaz ou d'accessoires, organismes habilités pour viser les certificats de conformité, organismes habilités pour certifier les matériels à gaz.*

Objet : *décision portant approbation des guides thématiques élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes.*

Entrée en vigueur : *la présente décision entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.*

Notice : *par la présente décision, les guides thématiques suivants et élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) sont approuvés :*

- *Guide thématique « EVAPDC - Évacuation des Produits De Combustion »,*
- *Guide thématique « Appareils et matériels à gaz »,*
- *Guide thématique « Sites de Production d'Énergie (SPE) »,*
- *Guide thématique « Aptitude au soudage (Soudage, Brasage et Soudo-brasage) ».*

Le respect des solutions techniques définies dans les guides précités pour la conception et la mise en œuvre des installations de gaz vaut présomption de respect des dispositions correspondantes de l'arrêté du 23 février 2018 précité.

Références : *La présente décision est publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.*

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son livre V, titre V, chapitres IV et VII ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes, notamment son article 5 ;

Vu la décision BSERR n°18-014 du 13 avril 2018 portant reconnaissance d'un organisme professionnel compétent et représentatif pour l'établissement des guides listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 ;

Vu le courrier du Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) en date du 26 septembre 2019 sollicitant l'approbation des guides thématiques listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 ;

Décide :

Article 1^{er}

Les guides thématiques suivants et élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG), référencés et datés de SEPTEMBRE 2019, sont approuvés :

- Guide thématique « EVAPDC - Évacuation des Produits De Combustion »,
- Guide thématique « Appareils et matériels à gaz »,
- Guide thématique « Sites de Production d'Energie (SPE) »,
- Guide thématique « Aptitude au soudage (Soudage, Brasage et Soudo-brasage) ».

Article 2

Les marques spécifiées dans le guide thématique « Appareils et matériels à gaz » élaboré par le CNPG, référencé et daté de SEPTEMBRE 2019, sont reconnues en application de l'article R. 557-8-3-III.

L'usage de ces marques est réservé au matériel à gaz mentionné à l'article L. 557-4 du code de l'environnement et en application des dispositions de la section 8 du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement.

Article 3

Les guides professionnels précités peuvent être obtenus gratuitement (hors frais de reprographie et de transmission) auprès du CNPG.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 23 octobre 2019

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du service des risques technologiques,

Philippe MERLE